

REGLEMENT

Les iNOUÏS 2026 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel

L'opération « Les iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » organisée par l'Association Réseau Printemps s'adresse à tous les nouveaux groupes ou artistes, musiciens, interprètes et compositeurs dans le champ des musiques actuelles : rock/pop, chanson/musique du monde, électro et musiques urbaines.

NE PEUVENT ETRE SELECTIONNES :

- Les groupes ou artistes engagés par un contrat discographique (contrat d'artiste) auprès des majors (Universal Music, Sony Music et Warner Music) et de leurs labels* ayant une sortie commerciale d'un EP ou d'un album **avant le 14 avril 2026**. [*labels Sony Music](#), [labels Universal](#), [labels Warner](#)
- Les groupes ou artistes ayant plus de **6 ans d'existence scénique*** sous cette forme ou ayant déjà existé sous la forme d'un autre projet. *qui se produit devant un public avec ou sans billetterie.
- Les groupes ou artistes ayant déjà participé au Printemps de Bourges en tant que « iNOUÏS » ou « Découvertes » les années précédentes, et ce même avec un projet différent.
- Les groupes ou artistes ayant été lauréat.es d'un autre dispositif de repérage national.

Les groupes ou artistes sélectionnés se produiront dans le cadre du Printemps de Bourges Crédit Mutuel qui se déroulera du 14 au 19 avril 2026.

DATES DE L'OPERATION

L'opération « Les iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » se décompose en sept phases :

- 1/ **Appel à candidatures** > du lundi 13 octobre au mercredi 12 novembre 2025 inclus
- 2/ **Sélections sur écoute** > du lundi 17 novembre au lundi 15 décembre 2025 inclus
- 3/ **Concerts Auditions Régionales** > du mercredi 8 janvier au samedi 31 janvier 2026 inclus
- 4/ **Sélection nationale** > du lundi 2 au mercredi 11 février 2026 inclus
- 5/ **Préparation et promotion des groupes** > Mars et avril 2026
- 6/ **Stage de structuration professionnelle (Classe Verte)** > du 12 au 18 avril 2026
- 7/ **Présentation au Printemps de Bourges** > du 14 au 19 avril 2026

MODALITES D'INSCRIPTION

1/ DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont à déposer du lundi 13 octobre au mercredi 12 novembre 2025 inclus à l'adresse www.reseau-printemps.com qui héberge le site des iNOUÏS édité par l'Association Réseau Printemps.

Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir :

- 3 à 4 titres originaux
- Une biographie
- Une photo du groupe ou de l'artiste
- Une fiche technique et/ou un plan de scène

Les conditions particulières :

- Dépôt d'un dossier unique
- Dans une seule région
- Dans un seul style musical choisi par le candidat

Le candidat autorise Réseau Printemps à utiliser le matériel précité à des fins promotionnelles (compilation audio, programme, site Internet, etc.), à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 5 ans et pour une durée de 10 ans uniquement à des fins de conservation des données. Le déposant garantit à l'Association Réseau Printemps qu'il dispose de l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exploitation des éléments fournis en vue de ces exploitations promotionnelles.

Dans le cas où il serait utilisé à d'autres fins, une demande d'autorisation préalable sera faite à la ou aux personne(s) concernée(s).

Toute utilisation, totale ou partielle, de titre existant devra faire l'objet d'autorisation des ayants-droits. A ce titre, le groupe ou l'artiste garantit Réseau Printemps et le Printemps de Bourges et contre tout recours qui pourrait être dirigé contre eux.

Pour tout problème d'inscription, se rapprocher de l'antenne de sa région ou de la coordination nationale, dont les coordonnées sont sur le site Internet de Réseau Printemps : www.reseau-printemps.com.

Tout dossier reçu en dehors du mercredi 12 novembre 2025 sera irrecevable.

DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du dépôt des dossiers de candidatures, l'association Réseau Printemps doit recueillir des informations concernant les groupes ou artistes candidats.

Ces données sont traitées et stockées pour une durée de 5 ans sous la forme de dossier papier et/ou électronique, sous la responsabilité du responsable du traitement qui prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité. Cette conservation a pour finalité de pouvoir contacter les participants en vue de l'organisation des phases de sélection ci-avant détaillées, et de la préparation (résidences) et la promotion des groupes sélectionnés en relation le cas échéant avec leur tourneur et leur maison de disque (tournées), et le suivi de la collaboration avec l'ensemble des participants à l'issue de l'édition 2026 (pour la durée de 5 ans). Ainsi d'éviter une nouvelle candidature aux « iNOU'IS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » d'artiste et groupes ayant déjà participé au dispositif, certaines données (nom et prénoms) sont stockées pour une durée de 10 ans.

Les données sont conservées de façon à garantir leur sécurité au moyen de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

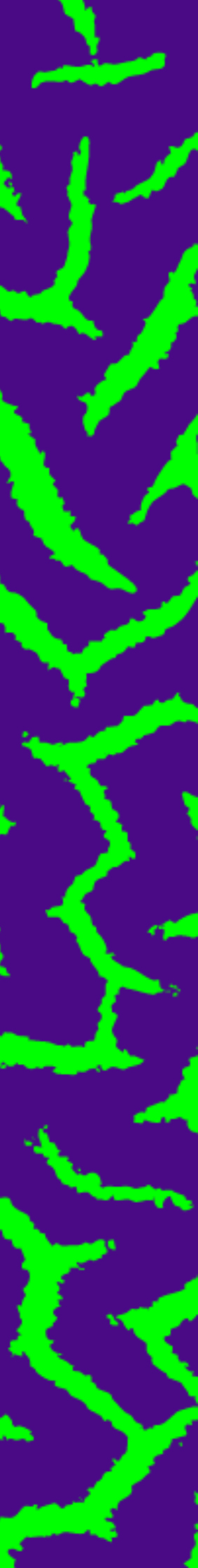
Ces données sont collectées avec le consentement exprès et préalable de chaque candidat, conformément à la réglementation européenne et française en vigueur.

Chaque candidat a le droit d'accéder à tout moment à ses données et d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel le concernant et qui seraient inexactes en adressant un email à l'adresse rgpd@reseau-printemps.com

ORGANISATION DES SELECTIONS

Des présélections sur écoute seront organisées dans chaque antenne territoriale française et francophone du 17 novembre au 15 décembre 2025. Le jury, composé de professionnels de la musique, écoutera la totalité des candidatures reçues dans le territoire et sélectionnera 4 à 8 groupes (tous styles musicaux confondus) afin de les présenter au concert de d'audition régionale.

Concernant les antennes Belgique, Suisse et Québec, les artistes présélectionnés devront être en mesure de fournir une vidéo live d'un concert de 15 minutes datant de moins de 5 mois (entre septembre 2025 et fin janvier 2026)



L'antenne territoriale est chargée d'organiser une prestation scénique nommée : concert auditions régionales.

Les concerts auditions régionales se dérouleront dans chaque territoire, du 8 janvier au 31 janvier 2026 inclus. Les 4 à 8 groupes sélectionnés sur écoute se produiront durant une soirée chacun de 30 minutes sur scène. Ces auditions feront l'objet d'une captation audiovisuelle destinée aux archives internes. Dans l'éventualité d'une utilisation promotionnelle de ces captations, une demande d'autorisation sera faite au groupe ou à l'artiste. L'entrée pour le public aux auditions régionales sera gratuite et sur invitation. L'antenne territoriale communiquera en temps et en heure les lieux de retrait des invitations. Les artistes ou groupes qui participeront à une audition régionale ne seront pas rémunérés. Les dates et lieux de ces auditions régionales seront communiqués sur le site www.reseau-printemps.com. Pour les artistes mineurs, une autorisation parentale sera demandée pour participer à toutes les auditions. Les candidats sélectionnés seront par ailleurs contactés par leur antenne de territoire afin d'organiser leur prestation.

La sélection nationale se déroulera du 2 au 11 février 2026. Au sein du jury, composé de professionnels de la musique, seront présents quatre antennes ayant assisté à la prestation du groupe lors de l'audition régionale ainsi que des programmateurs du Printemps de Bourges. Ce jury national sélectionnera parmi les 150 groupes ou artistes qui se sont produits lors des auditions régionales, la trentaine de « iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel ».

A chacune des étapes de la sélection, le groupe ou l'artiste accepte de participer à l'étape suivante. En particulier s'il est retenu lors des présélections, il accepte de jouer au concert d'audition régionale (prestation de 30 minutes non rémunérée). A cette étape, un contrat sera établi avec les groupes retenus pour les auditions régionales détaillant les conditions impératives de suivi de l'opération.

La décision des jurys est souveraine et sans appel.

PREPARATION ET PROMOTION DES GROUPES

Le groupe ou artiste sélectionné est pris en charge par son antenne territoriale pour la préparation du Printemps de Bourges Crédit Mutuel. A ce titre, il bénéficiera d'un travail d'accompagnement lui permettant d'effectuer des formations, des résidences, ainsi que d'une aide pour la fabrication d'objets promotionnels (CDs, affiches, plaquettes, campagnes web, etc).

Le groupe ou l'artiste sélectionné s'engage à fournir à Réseau Printemps un titre pour la compilation audio (digitale et physique) qui mettra en avant l'ensemble de la sélection

« Les iNOUÏS 2026 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » et ce dès le mois de mars. Une autorisation spécifique sera demandée à cet effet.

SELECTION AU PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL

Le groupe ou l'artiste sélectionné s'engage à réaliser une prestation scénique de 30 minutes lors du Printemps de Bourges Crédit Mutuel qui aura lieu du 14 au 19 avril 2026. Cette prestation sera rémunérée. Un contrat spécifique sera établi entre le festival et le groupe ou l'artiste. Ce dernier s'engage à fournir au Printemps de Bourges Crédit Mutuel les éléments administratifs nécessaires à l'établissement du contrat.

Le groupe ou l'artiste se présentera au festival avec la même formation que celle présentée lors des auditions régionales.

Après le festival, le groupe ou l'artiste est invité à mentionner sa participation, pendant une année, en tant que « iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » lors d'interviews, sur des dossiers de presse, ou tout autre support de communication du groupe.

FORMATION COLLECTIVE

Pendant le mois d'avril 2026, un stage autour de la structuration professionnelle, intitulé CLASSE VERTE, est proposé à tous les artistes et groupes iNOUÏS 2026 sélectionnés pour Le Printemps de Bourges Crédit Mutuel. Ce stage aura lieu à Bourges du 12 au 18 avril 2026.

OPERATIONS DIVERSES

1/ LES PRIX iNOUÏS

Trois prix sont décernés à l'issue de l'édition 2026 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel

- LE PRIX PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL - iNOUÏS 2026
- LE PRIX DU JURY - iNOUÏS 2026
- LE PRIX PUBLIC RIFFX - iNOUÏS 2026

Ces prix seront médiatisés et valoriseront à la fois les lauréats ainsi que toute l'opération « Les iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel ».

LE PRIX PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL – iNOUÏS 2026 et LE PRIX DU JURY – iNOUÏS 2026 seront décernés par un jury de professionnels de la musique. Ce jury sera présidé par un artiste. Les prix garantiront aux lauréats :

LE PRIX DU PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL – iNOUÏS 2026

- une participation au **Printemps de Bourges Crédit Mutuel** 2027 ou 2028 (selon l'actualité du groupe/artiste)
- une participation à **MaMA Music & Convention** en octobre 2026
- une participation au festival **Art Rock** en mai 2026*
- une participation au festival **Papillons de Nuit** en mai 2026*
- une participation au festival **Minuit avant la Nuit** en juin 2026*
- une participation au festival **Marsatac** en juin 2026*
- une participation au festival **Europavox** en juin 2026*
- une participation au festival **Les Nuits Secrètes** en juillet 2026*
- une participation au festival **Musicalarue** en juillet 2026*
- une participation au festival **Francomanias** en août 2026*
- une participation au festival **Hop Pop Hop** en septembre 2026*
- une participation au festival **Nancy Jazz Pulsation** en octobre 2026
- une participation au festival **Ouest Park** en octobre 2026*

LE PRIX DU JURY – iNOUÏS 2026

- une participation à **MaMA Music & Convention** en octobre 2026
- une participation au festival **Art Rock** en mai 2026*
- une participation au festival **Papillons de Nuit** en mai 2026*
- une participation au festival **Minuit avant la Nuit** en juin 2026*
- une participation au festival **Marsatac** en juin 2026*
- une participation au festival **Europavox** en juin 2026*
- une participation au festival **Les Nuits Secrètes** en juillet 2026*
- une participation au festival **Musicalarue** en juillet 2026*
- une participation au festival **Francomanias** en août 2026*
- une participation au festival **Hop Pop Hop** en septembre 2026*
- une participation au festival **Nancy Jazz Pulsation** en octobre 2026*
- une participation au festival **Ouest Park** en octobre 2026*

LE PRIX PUBLIC RIFFX – iNOUÏS 2026 sera décerné par le public, en partenariat avec le Crédit Mutuel. Le public sera invité à se rendre sur riffx.fr pour voter pour son artiste favori. Le prix garantira au lauréat.e :

- Une **journée d'enregistrement en studio** (à partir de juin 2026) ou une **bourse de 3 000 euros** versée par le Crédit Mutuel.
- une participation au festival **Art Rock** en mai 2026*
- une participation au festival **Papillons de Nuit** en mai 2026*
- une participation au festival **Minuit avant la Nuit** en juin 2026*
- une participation au festival **Marsatac** en juin 2026*
- une participation au festival **Europavox** en juin 2026*
- une participation au festival **Les Nuits Secrètes** en juillet 2026*
- une participation au festival **Musicalarue** en juillet 2026*
- une participation au festival **Francomanias** en août 2026*
- une participation au festival **Hop Pop Hop** en septembre 2026*

- une participation au festival **Nancy Jazz Pulsation** en octobre 2026*
- une participation au festival **Ouest Park** en octobre 2026*

*Les festivals Art Rock, Papillons de Nuits, Minuit Avant la Nuit, Marsatac, Europavox, Les Nuits Secrètes, Musicalarue, Francomania, Hop Pop Hop, Nancy Jazz Pulsation et Ouest Park choisiront parmi les trois lauréats iNOUÏS 2026, l'artiste ou le groupe qu'ils programmeront sur leur édition 2026.

Les lauréats seront dévoilés le samedi 18 avril 2026 en soirée au moment de la conférence de presse bilan du festival.

2/ SOIREE iNOUÏS 2026

Réseau Printemps organisera à Paris une soirée à l'automne 2026 avec des artistes iNOUÏS 2026.

3/ RESIDENCES 2026

Réseau Printemps mettra en place des résidences à destination des deux lauréats (Prix du Printemps de Bourges Crédit Mutuel – iNOUÏS et Prix du Jury – iNOUÏS) afin qu'ils puissent se préparer au mieux aux échéances à venir (festivals et tournée). Le nombre de jours et les salles où se dérouleront les résidences seront à déterminer conjointement avec Réseau Printemps en fonction des besoins de chaque groupe.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Réseau Printemps rappelle son engagement à garantir un environnement sûr, respectueux et inclusif pour l'ensemble des participants, partenaires, membres du jury, équipes.

Réseau Printemps est vigilante quant au respect de chaque individualité. Aucun comportement inapproprié comme toute incivilité, violence, agissement sexiste ou stéréotypé (propos ou comportement), ou fait de harcèlement et/ou agression sexuelle ou moral n'est toléré.

Chaque groupe ou artiste sélectionné s'engage, en toute circonstance et en tous lieux à se montrer respectueux envers toute personne, aussi bien dans le cadre de sa participation à l'opération iNOUÏS 2026 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel qu'en dehors.

Si des comportements inappropriés concernant l'artiste ou un membre du groupe sélectionné sont révélés Réseau Printemps pourra, en fonction des circonstances, prendre toute mesure appropriée, pouvant aller jusqu'au retrait de la participation de l'artiste ou du groupe sélectionnée concerné.



COMMUNICATION

LES ARTISTES ET GROUPES RETENUS POUR LES PRIX ET LA TOURNEE S'ENGAGENT A PARTICIPER AUX PRESTATIONS CITEES CI-DESSUS ET A LES MENTIONNER LORS D'INTERVIEWS, DOSSIERS DE PRESSE, OU TOUT AUTRE SUPPORT DE COMMUNICATION DU GROUPE, ET CE PENDANT UNE ANNEE.